

LES DERNIERS CATHARES DE L'OCCIDENT ET LEURS RELATIONS AVEC L'ÉGLISE PATARINE DE BOSNIE

Milan Loos

Dès le déclin du 13^e siècle, la puissance de l'Église triomphait du danger cathare en Europe occidentale. Les traces de la secte disparaissent dans les cités italiennes et la récédive du catharisme en Languedoc finit par être liquidée par les efforts assidus des inquisiteurs.

Exposés au même système de persécution comme les Cathares, les Vaudois étaient réduits à mener une existence clandestine. Toutefois, malgré de graves symptômes de crise, les forces du mouvement n'étaient pas encore épuisées. Vers la fin du 14^e siècle, l'Inquisition découvrit des foyers jusque là inconnus du valdéisme — dans les régions baltiques de l'Allemagne, en Hongrie et ailleurs.¹ Durant le même siècle, le regard des cercles dirigeants de l'Église était fixé sur la diaspora continue des groupes vaudois qu'abritaient les vallées alpines du Dauphiné et du Piémont occidental. Du côté italien, la secte s'était enracinée même dans les villes subalpines du Piémont, dont Chieri retiendra notre attention spéciale.

Dès l'établissement des papes à Avignon, les temps devinrent durs pour les Vaudois du Dauphiné. D'autre part, les inquisiteurs devaient faire face à une résistance acharnée dans les vallées du Piémont, dont les habitants, organisés en communes, avaient déjà atteint une certaine autonomie par rapport à leurs seigneurs féodaux.² En 1332, l'inquisiteur Alberto de Castellario fut menacé par une attaque armée des habitants du Val Angrogna. En 1335, il instruisit, dans le château de Giaveno, un procès contre une trentaine de Vaudois dont certains suivaient l'enseignement du »magister« Martin Pastre, en niant la présence du Christ dans l'Eucharistie, et même l'incarnation du Fils du Dieu.³ Deux successeurs de Castellario tombèrent sous les coups des assas-

¹ Voir A. Molnár, *Valdenští (evropský rozměr jejich vzdorů)*. Praha 1973, 119—125.

² *Ibid.*, 104 sq., 133 sq.

³ G. Gonnnet, *Casi di sincretismo ereticale in Piemonte nei secoli XIV e XV*, in: *Bolletino della Società di Studi Valdesi* LXXVIII (1960) No 108. 12 sq. L'auteur se réfère aux actes du procès de Giaveno, partiellement édités par T. Kaepelli, *Un processo contro i Valdesi di Piemonte — Giaveno, Coazze, Valgioie — nel 1335*, in: *Rivista di Storia della Chiesa in Italia* I (1947) 285—291.

sins (1365, 1374),⁴ et ce ne fut qu'en 1387 que l'inquisiteur Antonio de Septo inaugura à Pinerolo un nouveau procès antihérétique.⁵

Les représentants de la commune du Val Perosa, incités par certains fonctionnaires du prince Amédée d'Achaïe, n'obéirent pas à la citation.⁶ Les habitants d'autres vallées, comparus devant le tribunal, avouèrent leur participation aux »synagogues« hérétiques. Leur »magistri« soutenaient dans leurs prédications les thèses vaudoises bien connues, telle la négation du Purgatoire et de l'efficacité des suffrages pour les défunts. Le pouvoir de l'absolution des péchés, ainsi que la validité des sacrements, dépendant de la dignité morale des prêtres, on ne peut atteindre le salut dans l'Église romaine, devenue »Église des malins« dès le temps du pape Silvestre.⁷ L'Église chrétienne fut cependant restaurée dans leur secte, elle seule étant capable de procurer le salut. Leur pape (summus pontifex), disaient-ils, résidait en Apulie, et c'est de ces contrées que certains d'entre eux étaient venus chez les fidèles du Piémont.⁸

Quelques-uns des prédicateurs enseignaient qu'il faut croire en Dieu le Père seul, puisque »Dieu ne peut avoir de fils«. Dieu ne pouvant mourir, le Christ qui est mort ne fut pas véritable Dieu. La dépréciation du »corps sacré du Christ« n'était que conséquence logique de ce point de vue.⁹ Au lieu du sacrement de l'Eucharistie, les »magistri« administraient le pain béni appelé consolamentum.¹⁰ Ces traits, dépassant le cadre du valdéisme courant, prennent plus de relief dans les dépositions d'Antonio Galosna, comparu devant l'évêque de Turin et l'inquisiteur Antonio de Septo, le 29 mai 1388.¹¹

Galosna, portant l'habit du tiers ordre franciscain, connaissait de près Martin de Presbitero, »magister« des hérétiques du Val di Lanzo. Au cercle intime des fidèles qu'attirait la maison de Martin à Viù, appartenait Giacomo Bech de Chieri. Étant resté toute une saison d'hiver auprès de Martin, il faisait pénitence marchant pieds-nus sur la neige. Galosna connut le »frère« Bech à Chieri, en lui transmettant un message de la part de Martin.¹² Partant de Viù, Galosna visitait d'autres groupes de coreligionnaires. Depuis vingt-cinq ans d'ailleurs, il avait pris une part active aux »synagogues« dans un grand nombre de localités.

⁴ Gonnet, art. cit., 16.

⁵ Les actes du procès de Pinerolo ont été publiés par G. Amati, *Processus contra Valdenses in Lombardia superiori anno 1387*, cod. D. III. 18 della *Biblioteca Casanatense di Roma*, in: *Archivio Storico Italiano*, S. III (1865) t. I, P. II, 3—52 (nous citerons: Amati I).

⁶ Amati I, 50; cf. Gonnet, art. cit., 20.

⁷ Amati I, 39.

⁸ *Ibid.*, 39, 40. Cf. aussi p. 45: ... magister Iohannes Borseti de dicta patria... Voir Molnár, op. cit., 109 sq., 135, 234, 240.

⁹ Amati I, 46: ... Perrona de Famolascho ... vilipendit credentes in sacro corpore Christi...

¹⁰ *Ibid.*, 20: ... panem benedictum quem vocant consolamentum; cf. pp. 22, 40.

¹¹ Pour les actes du procès de Galosna et de Bech voir l'édition de G. Amati, *Processus contra Valdenses...*, in: *Archivio Storico Italiano*, S. III (1865) t. II, P. I, 3—61 (nous citerons: Amati II).

¹² Amati II, 4 sq.

Ces sectaires se reconnaissaient mutuellement à l'aide d'un signe secret, consistant en contact des doigts.¹³ Ils se réunissaient la nuit pour écouter les prédications et recevoir l'absolution des péchés. Avant le repas commun, le »magister« bénissait le pain, le signant de croix et les assistants se mettaient à genou pour recevoir avec dévotion des morceaux de ce pain béni. Ils buvaient ensuite du vin, successivement, dans une même coupe.¹⁴

La communauté de table¹⁵ jouait, certes, un rôle très important dans la vie des deux grandes sociétés sectaires du moyen âge. Le pain béni des Cathares, »pain de la sainte prière« dont la »fraction« précédait leurs repas communs, n'était jamais considéré par eux comme corps du Christ.¹⁶ Par contre, les Vaudois ne mettaient pas en doute la transsubstantiation des éléments eucharistiques en corps et sang du Sauveur, malgré la différence des usages observés par les Pauvres de Lyon et les Pauvres Lombards.¹⁷ Pour les groupes vaudois du Piémont, cependant, le pain béni nommé »consolamentum« et administré aussi aux mourants,¹⁸ signifiait »la première grâce et le premier sacrement«, dépassant ainsi tous les sacrements de l'Église, y compris le baptême et l'Eucharistie.¹⁹

Martin de Presbitero niait la présence du Christ dans l'Eucharistie, disant que Dieu se trouve toujours dans le Ciel.²⁰ A Andezzeno, Laurence de Lormea rejetait l'incarnation du Christ, se servant d'un argument déjà connu des actes de Giaveno: »Dieu ne put ni ne voulut s'humilier jusqu'au point d'assumer la chair humaine.«²¹

De façon curieuse, la pensée de ces sectaires n'aboutit pas à la vue docétiste de la nature humaine du Christ. A Chieri, Berardo Rascherio enseignait que Jésus-Christ était né selon la chair (carnaliter), ayant été réellement conçu par ses parents, Marie et Joseph. Bien entendu, il n'était pas Fils de Dieu. La foi de ces hérétiques ne s'attachait qu'au »magnus pater« ou »altus pater«,²² créateur du Ciel seulement. Il n'a guère de puissance dans le monde terrestre, créé par le »dragon« de l'Apocalypse. A en croire Galosna, Martin de Presbitero et les autres »magistri« exhortaient leurs fidèles à l'adoration du dragon. Cette accusation rappelle, certes, des fables lucifériennes et, en effet, des rites obscurs que Galosna ne manque pas de nous décrire, comportent certains

¹³ Ibid., 5, 6, 7, 32.

¹⁴ Ibid., 4 (description de la réunion chez Martin de Presbitero) et passim.

¹⁵ Molnár, op. cit., 176.

¹⁶ A. B o r s t, Die Katharer. Stuttgart 1953, 201 sq. Cf. le livre du présent auteur, Dualist Heresy in the Middle Ages, Praha 1974, 259, 268.

¹⁷ Molnár, op. cit., 177 sq.

¹⁸ Amati II, 15.

¹⁹ Ibid., 4, 7, 8, 16, 20, 21, 30.

²⁰ Ibid., 8.

²¹ Actes du procès de Giaveno, 291; cf. Gonnet, art. cit., 13, n. 24; Amati II, 14.

²² Naissance de Jésus-Christ: Amati II, 16 sq., 23; magnus pater: Gonnet, art. cit., 13, n. 24; altus pater: Amati II, 23.

accessoires bien connus du culte de Lucifer, jadis attribué aux groupes cathares en Rhénanie.²³

L'accusation de la magie noire allait de pair avec celle des orgies sexuelles auxquelles les participants des »synagogues« sectaires se seraient adonnés à la lumière éteinte. Toutes ces énormités défigurent l'image concrète de ces réunions que nous dessine Galosna, avec de précieux détails saisis sur le vif. Selon toute évidence, ce malheureux, exposé à la torture,²⁴ fut contraint à faire de tels aveux monstrueux.

Le motif des orgies nocturnes était lieu commun de toute littérature antihérétique. Il faut cependant rendre justice au célèbre inquisiteur toulousain Bernard Gui qui avait l'honnêteté d'exposer les raisons réelles pour lesquelles les sectaires préféraient tenir leurs prédications à l'heure tardive du soir, en éteignant parfois les lumières.²⁵

Les accusations insensées que nous venons de mentionner ne se rencontrent pas encore dans les actes du procès de Giaveno (1335).²⁶ Leur présence dans les actes de Pinerolo et de Turin laisse apparaître sous un jour très défavorable les juges en question. Leur manque de probité se manifesta même à d'autres égards, ainsi que nous semble démontrer le procès de Giacomo Bech.

Nous avons vu que cet homme de Chieri appartenait à l'entourage de l'hérésiarque de Viù. En outre, les Vaudois de Castagnola parlaient de lui avec estime, l'appelant leur »magister«.²⁷

Le 23 juillet 1388, Giacomo Bech, »saecularis et coniugatus«, comparut, dans le palais épiscopal de Turin, devant l'évêque et l'inquisiteur Antonio de Septo. Il avoua ses relations avec Martin de Viù dont il estimait la bonne conduite, prétendait cependant de n'avoir entendu de lui rien qui fût contraire à la foi catholique. Néanmoins, il fut obligé d'avouer que ses contacts avec Martin de Presbitero ne cessèrent même pas après que l'inquisiteur Thomas de Casasco l'eut averti que ce Martin était »magnus heresiarcha«. Selon l'indication de Bech, son interrogatoire par Thomas de Casasco eut lieu en 1370, et la même année mourut le pape Urban V. L'inquisiteur Thomas aurait congédié Bech après lui avoir fait prêter le serment d'observer tous les commandements de l'Église romaine, l'exhortant aussi à être bon chrétien et à éviter les relations avec des infidèles.²⁸

Il va sans dire qu'une telle déposition ne fut pas de nature à satisfaire les juges de l'Inquisition, déjà informés par Galosna. Ce ne fut qu'un mois plus

²³ Galosna mentionne un gros crapaud (*buffonem grossum*) dont les excréments servaient à préparer une boisson magique pour les assistants des »synagogues« hérétiques à Andezeno (Amati II, 12 sq.). En réalité il s'agissait du vin (cf. Amati II, 4, 30). Pour le crapaud voir la description bien connue du culte »luciférien« en Rhénanie, dans la lettre de Grégoire IX, du 13 juin 1233, MGH, Epist. saec. XIII, t. I, No 537 (Potthast 9230), p. 433: ... species quedam rane quam buffonem consueverunt alii nominare. Cf. aussi Aubry des Trois-Fontaines, *Chronica*, MGH SS XXIII, 931.

²⁴ Amati II, 33.

²⁵ Bernard Gui, *Manuel de l'Inquisiteur*, éd. G. Mollat, Paris 1926, 56.

²⁶ Gonnet, art. cit., 13.

²⁷ Amati II, 37.

²⁸ Ibid., 48 sq.

tard (le 21 août) que Giacomo Bech révéla à ses juges des faits très importants concernant son passé hérétique.²⁹ Selon son aveu, ses premiers contacts avec des cercles hétérodoxes commencèrent en Italie, une trentaine d'ans auparavant. Dans le contado de Florence et ensuite à Perugia, il adhéra durant deux années à «ceux qui se nomment apôtres ou [gens] de vie pauvre». Quelques ans après, retournant d'un autre voyage en Italie (Asisi, Rome), il rencontra encore un groupe sectaire — peut-être des fraticelles.³⁰ Les actes d'Inquisition ne nous permettent guère de préciser la date de son voyage en Dauphiné où il dit être resté deux années dans la société des Pauvres de Lyon.³¹ A Chieri enfin, en 1378 environ, Jocerino de Balbi et Piero Patrizi de Chieri, accompagnés d'un homme de «Sclavonia», invitèrent Bech à rejoindre leur foi et leur secte, en dehors de laquelle, prétendaient-ils, aucun salut n'était possible. Dans le district de Chieri, le château de San Felice, appartenant à Jocerino, fournissait un abri sûr aux réunions de ces hérétiques. Ils formaient d'ailleurs plusieurs cercles, se réunissant dans la ville et dans la campagne environnante: à Pontiselli (propriété des Vignolia), dans la maison des Narro et enfin chez Georges Raneta. Bech ne manqua pas d'indiquer les noms des hommes et femmes prenant part à ces réunions tenues une fois par semaine.³²

Ici encore, celui qui remplissait au moment donné la fonction de «magister principalis», prêchait et bénissait le pain que les autres acceptaient de ses mains en se mettant à genou. Chaque jour, ils consommaient au moins un fragment ou une miette de ce pain béni.³³ Les «magistri», nommés aussi «perfecti», étaient engagés à mener une vie sans péché, en se gardant de tout contact avec des choses «impures» et ne touchant jamais une personne de l'autre sexe.³⁴ Ces «parfaits» que les catholiques surnommaient «Gazari»,³⁵ évitaient tout mensonge et préféraient le suicide à la négation de leur foi. Leurs fidèles les appelaient «bons chrétiens»; s'il leur arrivait de rencontrer l'un d'eux en secret, ils se mettaient à genou devant lui en disant: «benedicite, parcite nobis, bon christian». Le magister, à son tour, répondait: «parco vobis».

²⁹ Ibid., 50 sq.

³⁰ Gonnet, art. cit., 23.

³¹ Amati II, 47, 53.

³² D'une façon stéréotypée, il indique chaque fois le nom de telle ou telle femme qu'il prétend avoir reçu par sort (habebat in sortem), faisant ainsi allusion aux orgies sexuelles.

³³ Amati II, 51, 54.

³⁴ Ibid., 56: ..nunquam tangent mulierem, et mulier umquam virum... Plus haut cependant, la déposition de Bech attribue aux Cathares une attitude diamétralement opposée: Item stare carnaliter cum matre, sorore vel filia nullum est peccatum (ibid., 51). Ici, les actes d'Inquisition faussent l'attitude réelle des Cathares exprimée d'une manière précise par Rainerio Sacchoni: ...quod matrimonium carnale fuit semper mortale peccatum, et quod non punietur quis gravius in futuro propter adulterium vel incestum quam propter legitimum conjugium... (éd. A. D o n d a i n e, Un traité néo-manichéen du XIII^e siècle, le «Liber de duobus principiis» suivi d'un rituel cathare, Roma 1939, 67 sq.

³⁵ Amati II, 57. Pour cette forme vulgaire du nom «Cathari» voir Borst, op. cit., 241.

(En public, ils ne faisaient qu'incliner la tête devant leur »magister«, en demandant à voix basse l'absolution.)³⁶

Il ressort clairement de ces faits qu'une communauté cathare survivait dans cette ville de Piémont, s'appuyant sur l'adhérence de certaines familles de la noblesse locale.³⁷ Obligés d'observer une clandestinité plus sévère, ces Cathares tardifs n'admettaient plus leurs croyants à assister à la cérémonie de consolamentum. Giacomo Bech affirmait de ne connaître que par ouï-dire ce rite le plus secret de la secte (secretissimum inter illos) dont l'essence lui échappait.³⁸ Sa description du consolamentum administré aux malades contient quelques données réelles, mêlées cependant, d'une façon étrange, à la fable bien connue, selon laquelle les Cathares demandaient à chacun de leurs croyants mourants s'il voulait devenir martyr ou confesseur et, conformément à sa réponse, l'étouffaient ou bien le laissaient périr de faim. Racontée dans le traité de l'Anonyme de Passau (écrit vers 1260),³⁹ cette fable est démentie par Iacobus de Capellis, auteur franciscain qui réfute également les bruits des orgies nocturnes chez les Cathares.⁴⁰

Les sectaires de Chieri obligeaient leurs croyants à s'engager par une promesse solennelle d'adhérer à leur secte et à leur foi. A cette occasion ils se servaient d'un »gros livre« (super quodam libro grosso) où étaient inscrits les noms de ceux qui avaient déjà fait un tel engagement. Le nom de ce livre, »Liber Civitatis Dei«, doit être une réminiscence augustinienne.⁴¹

A en croire notre document, les Cathares de Chieri s'imaginaient que chacun des êtres humains est animé, non pas par une »âme raisonnable«, mais

³⁶ Amati II, 53. Pour le »melioramentum« cathare, clairement attesté ici, voir Borst, op. cit., 198.

³⁷ Pour les rapports étroits entre les Cathares et la noblesse des cités italiennes voir G. Volpe, *Movimenti religiosi e sette ereticali nella società medievale italiana* (secoli XI—XIV), Firenze 1926.

³⁸ Amati II, 56.

³⁹ Anonyme de Passau: (Pseudo-Rainerius), *Summa de Catharis et Pauperibus* de Lugduno, in: *Maxima Bibliotheca Patrum* 25, 272.

⁴⁰ (Iacobus de Capellis) *Disputationes nonnullae adversus haereticos*, éd. D. Bazocchi, Bologna 1920, CXXXIX (cité par R. Manselli, *Per la storia dell'eresia nel secolo XII*, in: *Bull. dell'Istituto storico ital.*... 67(1955)226. Le passage réfutant les bruits des orgies cathares est cité par A. Dondaine, *Nouvelles sources de l'histoire doctrinale du néo-manichéisme au moyen âge*, in: *Rev. des sciences philos. et théol.* 28(1939)479. — Des faits réels avant trait au consolamentum sont contenus: dans le passage suivant des actes du procès de Bech:... [et talis si evaserit] appellatur inter eos perfectus et servat predictas regulas et habet autoritatem dandi aliis infirmis simile consolamentum. [Si vero vult effici confessor], stat per tres dies post receptionem dicti consolamenti sine comestione cuiuscumque rei et eciam potacione et servat predictas regulas et habet similem autoritatem et induunt eum de novo... (Amati II, 57). Pour les trois jours de jeûne absolu prescrits pour ceux qui venaient de recevoir le consolamentum, voir les références dans: Ch. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois II*. Paris-Genève 1849, 125 sq. Ce détail concerne donc le consolamentum administré aux personnes saines. Par contre, les mots *induunt eum de novo* se rapportent à la reconsolation des personnes qui ont recouvré leur santé après avoir reçu le consolamentum lors de leur maladie. Rappelons que les »parfaits« cathares étaient appelés *heretici induti* ou *vestiti*.

⁴¹ Amati II, 52. Cf. *Dualist Heresy*... , 251, 271 nn. 32, 33, 288.

par l'un des »démons qui ont péché«. Ceux qui seront sauvés, »répareront la chute des anges tombés du Ciel.«⁴² Les actes de l'Inquisition de Turin semblent reproduire ici, d'une manière fort imprécise et maladroite, quelque solution intermédiaire entre deux conceptions concernant l'origine des âmes. Certaines branches cathares croyaient, en effet, que les âmes sauvées combleront dans le Ciel les places des anges déçus. Ces derniers, séduits par Satan et bannis avec lui, passeront d'un corps à l'autre, en attendant leur damnation qui sera prononcée au Jugement Dernier.⁴³ D'autre part, l'idée selon laquelle les anges déçus eux-mêmes (»démons« du point de vue catholique) s'unissent aux corps humains et les animent, s'apparente de la croyance d'autres Cathares — ceux qui postulaient un principe de Mal indépendant. Selon cette variante du mythe dualiste, le Fils du Dieu des Ténèbres a séduit et entraîné dans son royaume terrestre les âmes des anges du Père céleste. Elles seules seront sauvées — »toutes et par nécessité«. Souvent, elles doivent passer par plusieurs corps avant de trouver le salut, possible seulement dans la secte cathare. A la fin des jours, elles regagneront toutes ensemble leur »patrie céleste«. Le Jugement Dernier est déjà accompli: c'est uniquement dans notre monde que les âmes des anges subissent leur peine, et c'est là également que les esprits malins, créés par le Dieu des Ténèbres, resteront damnés dans le cycle perpétuel de métempsychose.⁴⁴ Les Cathares de Chieri croyaient, eux aussi, que le Purgatoire et l'Enfer n'existent que dans ce monde terrestre. Ils adoptèrent également l'idée de la réincarnation des âmes, passant d'un corps à l'autre avant de trouver la possibilité de recevoir, avant la mort, le consolamentum cathare.⁴⁵

Les diverses branches de la secte dualiste médiévale s'accordaient à considérer l'existence terrestre de l'âme comme pénitence pour le péché commis dans le Ciel. Le drame cosmique devait aboutir à la restauration de l'intégrité du monde céleste, violée par la chute des anges. Ce dessein de Dieu était cependant contrarié par son Adversaire, poursuivant le but d'exercer une domination éternelle sur notre monde et les âmes qui y sont emprisonnées. On est donc bien surpris d'apprendre l'idée des Cathares de Chieri selon laquelle le diable lui-même, tombé du Ciel, fait pénitence dans le monde créé par lui, et qu'il reviendra »à sa gloire dans le Ciel«.⁴⁶ Il se peut que le greffier

⁴² Amati II, 51: ... unus ex demonibus qui peccaverunt unitur cum corpore et animat illud corpus, et illi qui salvabuntur reparabunt cassum angelorum qui ceciderunt de celo.

⁴³ Voir De heresi Catharorum in Lombardia, éd. A. Dondaine, in: *Archivum Fratrum Praedicatorum* 19(1949)310 sq.

⁴⁴ Ibid., 309 sq.; Moneta Cremonensis, *Adversus Catharos et Valdenses libri quinque*, éd. Ricchini, Roma 1743, 4 sq., 44. (Cf. *ibid.*, 4: animae caelestes, quas nos Daemones appellamus.) — Pour une »voie moyenne« (mediam viam), suivie par une fraction des »Bagnolenses«, voir *Tractatus de hereticis*, éd. A. Dondaine, in: *Archivum Fratrum Praedicatorum* 20(1950)313. D'après cette variante, ceux des anges déçus qui n'ont péché que par contrainte, retourneront au Ciel, à la fin des jours. Cf. aussi De heresi... , éd. cit., 311.

⁴⁵ Amati II, 51. La phrase selon laquelle »non sunt alii diaboli quam homines et mulieres qui sunt in hoc mundo«, doit rendre d'une manière fort imprécise la pensée cathare.

⁴⁶ Amati II, 51.

d'Inquisition a mépris le sens de la déposition de Bech qui ne concernait peut-être que la pénitence des anges. On ne saurait toutefois exclure la possibilité qu'une telle croyance étrange existait réellement à Chieri, si l'on tient compte des bizarreries auxquelles aboutissait plus d'une fois la cosmologie de certains cercles cathares. A côté des variantes qui, malgré diverses contradictions, suivent une certaine structure logique, on rencontre, en effet, des fantaisies sauvages où le bon sens n'est pour rien.⁴⁷

La spéculation et le jeu d'imagination changeaient sans cesse les détails et même la structure du mythe dualiste, sans toutefois porter atteinte à la négation foncière de toute création matérielle, considérée comme oeuvre du Malin. Cette attitude fondamentale est clairement attestée chez les Cathares de Chieri — avec tout ce qu'elle comportait dans les sphères christologique et anthropologique, et avec ses profondes conséquences dans la vie des »parfaits« (perfecti), soumise à l'extrême ascétisme.⁴⁸

Or, cet esprit âprement ascétique resta étranger aux groupes vaudois du Piémont. L'image du monde dominé par une force du Mal devait, certes, apparaître sympathique à ces simples gens qui se considéraient comme une minorité de vrais chrétiens vivant dans le monde hostile. On ne trouve pas, cependant, chez eux l'idée de l'âme emprisonnée dans le corps et soumise par force à la loi diabolique de l'»oeuvre charnelle«. En rejetant le corps matériel, les Cathares enseignaient que le Fils de Dieu n'avait assumé qu'en apparence la nature humaine ou, en tout cas, refusaient de reconnaître la glorification du corps terrestre du Christ.⁴⁹ L'argumentation des Vaudois du Piémont était plus vague et, en outre, confondait deux plans différents, niant non seulement l'Incarnation, mais l'existence même du Logos — Fils de Dieu. Intransigeants dans leur négation des sacrements de l'Église catholique, ces Vaudois avaient recours au même argument que les Cathares, attribuant l'in-

⁴⁷ Voir *Dualist Heresy* . . . , 245. Pour des contradictions déjà inhérentes au mythe cosmologique des Bogomiles byzantins, voir *ibid.*, 87. L'adaptation du motif de la chute des anges au schéma de deux principes éternels (voir *ibid.*, 137, 138 sq., 145 sq. n. 15) n'évita pas non plus certaines incohérences. Dans cette variante du mythe cathare, l'image apocalyptique de la bataille dans le Ciel est accrochée, d'une façon artificielle, à l'histoire primitive des anges séduits par Satan (Lucifer) comme »économe« céleste, et bannis avec lui (Moneta, éd. cit., 4; cf. *ibid.*, 36, 44). On comprend mal la raison de la seconde escalade du Ciel par Satan; en outre (selon Moneta), il ascend ensemble avec ses »complices«, donc avec les anges séduits par lui, ce qui s'adapte mal au contexte du récit. Salvo Burci (éd. Ilarino da Milano, in: *Aevum* 19(1945)313) raconte, plus logiquement, que le Fils du Dieu des Ténèbres envahit le Ciel »cum angelis suis« (c.-à-d. anges créés par le Dieu malin). Par ailleurs cependant, la version reproduite par lui paraît plus confuse encore. A noter que le motif de la bataille dans le Ciel y est dédoublé.

⁴⁸ Amati II, 59: création des choses visibles, et spécialement des corps humains, par le diable, négation de l'incarnation du Fils de Dieu; p. 52: négation de la résurrection des corps; p. 51: domination du diable sur chaque être humain, dès avant la naissance de l'enfant; seul salut possible dans la secte cathare. Pour l'ascétisme des »parfaits« voir ci-dessus.

⁴⁹ *Dualist Heresy* . . . , 253.

vention des sacrements à l'«avarice» du clergé.⁵⁰ A noter cependant qu'ils n'adoptèrent pas le point de vue proprement cathare selon lequel les sacrements sont dépourvus de toute efficacité, étant administrés à l'aide d'éléments matériels.⁵¹ Dans leur propre pratique, le «consolamentum» supplantait toutes les autres actions sacramentelles; toutefois, s'identifiant avec le pain béni, il ne remplissait nullement la fonction du baptême spirituel des Cathares.

Ne faisant plus distinction nette entre différents courants hérétiques, les actes d'Inquisition de Turin désignent les sectaires de Chieri comme «Chateri» (Cathares) ou «Vaudois».⁵² Nous venons de démontrer qu'il s'agissait, en réalité, d'une pure communauté cathare, gardant son propre caractère au milieu des groupements vaudois qui l'entouraient, étant établis même dans le voisinage de Chieri (Andezzeno) et jusque dans la ville.⁵³ Le rayonnement de l'influence cathare dans ce milieu est du plus grand intérêt pour l'histoire du valdéisme.⁵⁴ Nous avons essayé d'établir les limites de cette assimilation des idées cathares par les Vaudois. La déposition de Giacomo Bech nous apprend d'ailleurs que quelques membres éminents de la communauté cathare de Chieri faisaient de vains efforts pour persuader Martin de Presbitero d'adopter intégralement (ex toto) leur foi et de se joindre à leur secte, ensemble avec tous ses adhérents.⁵⁵ Nos documents nous laissent deviner que Bech lui-même, malgré des relations intimes qu'il avait nouées avec les cercles cathares de Chieri, était plus puissamment attiré par la foi plus simple des paysans du Val di Lanzo.⁵⁶

Un accord parfait existait, certes, entre Cathares et Vaudois, en ce qui concerne leur attitude hostile envers l'Église romaine laquelle, à leurs yeux, n'était point la vraie Église chrétienne.⁵⁷ Refusant, avec beaucoup de véhémence,

⁵⁰ Amati II, 9 (opinion de Martin de Presbitero, faisant seule exception pour le baptême); *ibid.*, 14 (point de vue de Laurence de Lormea): sacramenta ecclesiae nulla esse (y compris le sacrement du baptême) ... quia hec omnia erant vanaglorie. — Pour les Cathares voir Bernard Gui, Manuel, éd. cit., 26.

⁵¹ *Ibid.*, 25.

⁵² Amati II, 59: valdensium ... seu chaterorum; cf. p. 58: congregatio valdensium.

⁵³ *Ibid.*, 16, 45. Berardo Rascherio, depuis longtemps magister d'un groupe vaudois de Chieri, devait avoir, pour un certain temps, des relations étroites avec les Cathares. Selon Bech, il alla en Bosnie vers 1380 (voir Amati II, 53).

⁵⁴ G. Gonnét (art. cit.) a le mérite d'avoir attiré l'attention sur ce phénomène analysé ici.

⁵⁵ Amati II, 56.

⁵⁶ Voir *ibid.*, 4 sq. et 60 sq.

⁵⁷ Plus hésitante chez les Pauvres de Lyon, cette tendance se manifesta plus tôt et plus décidément dans la branche lombarde des Vaudois, dont l'évolution fut déterminée, dans une large mesure, par l'ambiance locale. On ne saurait mettre en doute l'influence décisive de l'arnaldisme — hérésie «lombarde» par excellence. Voir A. Frugoni, Arnaldo di Brescia nelle fonti del secolo XII, Roma 1954, 133, 185; K. V. Selge, Die ersten Waldenser I, Berlin 1967, 187, n. 184. Les Cathares, établis en Lombardie dès avant la naissance du valdéisme, subissaient eux aussi, l'attrait de ce mouvement indigène, en lui empruntant certains arguments susceptibles d'étayer leur propre attitude antiéclésiastique. Tout porte à croire que ce fut dans le milieu arnaldiste que les Cathares tout d'abord, et ensuite les Vaudois de Lombardie (Pauvres Lombards) puisèrent leur appréciation négative de la donation de Constantin et de toute l'évolution de l'Église romaine à partir du pape Silvestre. A noter que la légende anti-constantinienne était encore inconnue des Cathares de Rhénanie, com-

mence, de reconnaître l'autorité des papes de Rome, les membres des deux sociétés sectaires restaient convaincus que le véritable pape ne se trouvait que dans les rangs de leur secte respective. Tandis que les Vaudois du Piémont s'orientaient vers leur foyer apulien, les Cathares de Chieri tournaient leurs regards vers la Bosnie.⁵⁸

Il paraît probable que l'hérétique bosnien («Sclavonus»), séjournant vers 1378 parmi ses coreligionnaires de Chieri, avait été amené par Piero Patrizi qui avait entrepris son pèlerinage en Bosnie vers 1377. Après son retour, il y envoya le nouveau prosélyte, Giacomo Bech, pour apprendre, d'une manière «intégrale» et «plus parfaite» la doctrine cathare, auprès des «magistri» résidant en Bosnie. Bech reçut, en effet, une somme d'argent pour son voyage, mais le mauvais temps l'empêcha de traverser la mer. Il donne, cependant, les noms de plusieurs personnes de Chieri qui avaient effectivement vu la Bosnie. A sa connaissance, le premier de ces voyages avait été entrepris une quarantaine d'ans auparavant, donc vers 1348. Giovanni Narro s'était rendu en Bosnie vers 1360, et même après Piero Patrizi, deux hommes visitèrent ce pays, vers 1380 et 1382.⁵⁹

Dès la seconde moitié du 12^e siècle, les communautés cathares d'Italie envoyaient leurs représentants «ultra mare», pour recevoir l'ordination épiscopale, accordée par les Églises maternelles, et pour y puiser une connaissance plus approfondie de leur foi.⁶⁰ Au 14^e siècle, les Cathares de Chieri n'hésitaient pas non plus de courir les risques d'un long voyage pour aller voir le pays qui était pour eux Terre promise. En effet, la position de l'«Église de Dieu» devait rester longtemps encore inébranlée en Bosnie. L'Église Bosnienne survécut même à la communauté des fidèles du Piémont, pour laquelle le procès de Turin (1388) devait avoir des conséquences fatales.

Le 28 août, Giacomo Bech, «mieux avisé», révéla à ses juges qu'il avait déjà confessé à Thomas de Casasco son adhérence à la foi cathare. Et il avoua d'être retombé après dans son hérésie, malgré le serment prêté à l'inquisiteur Thomas.⁶¹ Cette déposition contredit les données chronologiques fournies par

battus par Eckbert de Schönau (vers 1163). (Borst, op. cit., 215 n. 9.) Les premiers témoignages sont fournis par des sources italiennes: Buonaccursus, *Manifestatio* [1176—1190], ed. Manselli, art. cit. (voir ci-dessus, n. 40), 207—211, § XIX; la Vie de S. Pierre Parenzo, ASS mai V, 85 [vers 1200]. — Pour les Vaudois, notons que Rainerio Sacchoni, faisant distinction nette entre les Pauvres de Lyon et les Pauvres Lombards, attribue à ces derniers le point de vue selon lequel *Ecclesia Christi permansit in episcopis et aliis praelatis usque ad B. Silvestrum et in eo defecit...* (éd. cit., 78).

⁵⁸ Pour la question du «pape» cathare en Bosnie voir J. Šidak, O pitanju heretičkog pape u Bosni 1223. i 1245, in: *Razprave* (Ljubljana 1966) 145—160; *Dualist Heresy...*, 298.

⁵⁹ Amati II, 53. Pour l'idée que G. Bech avait de la Bosnie, voir S. Ćirković, *Istorija srednjovekovne bosanske države*, Beograd 1964, 363 n. 7.

⁶⁰ *Dualist Heresy...*, 130, 133, 142 sq.

⁶¹ Le 21 août déjà, Bech déposa d'avoir adhéré à l'hérésie cathare dès avant son interrogatoire par Thomas de Casasco auquel il aurait dénoncé Iocerino et Piero Patrizi, sans toutefois avouer sa participation à leurs erreurs (voir Amati II, 52). Le 28 août il dit que les peines méritées lui avaient été pardonnées, en 1370, par l'inquisiteur Thomas, uniquement à cause des informations qu'il avait données à ce dernier, au sujet des hérétiques de Chieri.

le même prévenu. D'une part, l'exactitude de la date de son interrogatoire par l'inquisiteur Thomas est confirmée par ses allusions au pape Urbain V, mort la même année (1370).⁶² D'autre part, les indications approximatives ayant trait au commencement de ses relations avec le milieu cathare de Chieri, nous ramènent toutes aux environs de l'an 1378,⁶³ donc bien après la rencontre de Bech avec Thomas de Casasco. La conclusion s'impose que le tribunal d'Inquisition, n'hésitant pas d'employer la torture,⁶⁴ avait extorqué à Giacomo Bech un aveu qui ne correspondait pas à la vérité. Les conséquences se devinent sans peine. Comme relaps, Bech fut livré au bras séculier, partageant ainsi le sort de Galosna. La sentence prononcée contre Giacomo Bech le rend coupable d'avoir adhéré à la doctrine des »Cathares et hérétiques de Sclavonie«.⁶⁵

Lors du dernier interrogatoire de Bech, l'inquisiteur acquit certaines données précieuses sur l'activité des Cathares à Chieri et dans le district campagnard de la ville. En plus, l'accusé indiqua les noms des personnes susceptibles de fournir, »avec le moindre scandale«, les meilleures informations.⁶⁶

Rien ne nous est connu, cependant, des recherches que l'inquisiteur intentionnait⁶⁷ d'entreprendre dans ce sens. Sept ans après la condamnation de Bech, l'inquisiteur Giovanni Susa di Rivoli inaugura, avec beaucoup d'éclat, un procès à Chieri contre Giacomo Ristolassio, coupable d'avoir associé et reçu dans sa maison des »magistri« vaudois, notamment Angelo della Marcha.⁶⁸ Dans les dépositions de Galosna et Bech, ce »frère« Angelo est nommé parmi les amis les plus proches de Martin de Viù.⁶⁹ Le témoignage de Ristolassio nous donne l'idée de la dévotion dont était entouré cet homme qui se disait Élie envoyé par Dieu pour annoncer la venue du Christ et le Jugement Dernier.⁷⁰ Les espoirs eschatologiques animant la foi de ces sectaires étaient, sans nul doute, alimentés par les souffrances des dernières années. L'Inquisition frappa durement: Galosna et Bech (brûlés à Turin en 1388), Martin de Presbitero et Giovanni Baudriano subirent le martyre pour la vraie foi chrétienne,

⁶² Amati II, 48, 60. Voir, cependant, Amati II, 46, où les actes du procès font remonter huit ans auparavant (donc vers 1380), l'avertissement donné à Bech par Thomas de Casasco, à propos de Martin de Presbitero et d'autres hérétiques du Val di Lanzo. Ici, il doit s'agir d'un lapsus analogue à celui qui se rencontre à la page 47, où le séjour de Bech en Dauphiné est daté comme suit: ... sunt novem anni elapsi vel circa [donc vers 1379] tempore pape Urbani [décédé en 1370!].

⁶³ Ibid., 52, 54, 55, 56.

⁶⁴ Selon la formule des actes, les dépositions de Bech auraient été faites »absque tortura et extra locum torture« (Amati II, 50, 59). Il est bien connu, cependant, que l'aveu du prévenu n'avait pas de valeur que lorsqu'il fut répété devant le tribunal, loin de la chambre de torture et trois jours au moins après l'emploi de la torture.

⁶⁵ Les sentences contre Galosna et Bech ont été éditées par G. Manuel di S. Giovanni, in: *Miscellanea di storia ital.* XV (1874) 25—26, 75—84. Cf. M. Esposito, Un Auto de fé à Chieri en 1412, in: *Rev. d'Hist. Ecclés.* 42/1947/431.

⁶⁶ Amati II, 61.

⁶⁷ Ibid., 60 (note marginale de l'inquisiteur).

⁶⁸ Les actes de ce procès de Chieri ont été édités par G. Boffito, *Eretici in Piemonte*, Roma 1897 (tirage à part des Studi e documenti di storia e diritto XVIII/1897). Texte: pp. 13—24.

⁶⁹ Amati II, 5, 60.

⁷⁰ Éd. Boffito, 13, 21.

mis à mort par des »faux ministres« de l'»Église des malins«.71 Aspergés par le sang précieux du Christ, ces saints martyrs ne sont pas morts: sans attendre le Jugement Dernier, leurs âmes ont déjà atteint la gloire céleste. Ristolassio lui-même envisageait sans crainte le sort qui l'attendait, sûr de sa résurrection.72

La foi confessée par ce simple serrurier de Carmagnola, est le valdésisme qui, dans ce cas, ne semble pas accuser l'influence du dualisme cathare.73 En tout cas, les actes de ce procès de Chieri (1395) nous rapprochent, une fois encore, le même monde sectaire que nous a révélé Antonio Galosna. A noter que ces gens considèrent Giacomo Bech comme l'un des leurs; nous ne trouvons aucune mention de la communauté cathare à laquelle il a adhéré. On peut conjecturer que les initiateurs des réunions cathares à Chieri réussirent à s'évader à temps, alarmés par l'arrestation de Bech. D'une ou d'autre façon, la révélation du foyer du catharisme à Chieri devait avoir pour conséquence la désagrégation de la communauté.

Les vallées alpines pouvaient, certes, toujours encore abriter quelques adhérents de la foi cathare. Ayant parcouru les »vallées vaudoises« du Dauphiné et du Piémont, le dominicain Vincent Ferrer constata, en 1403, la présence des »Gazari« à côté des Vaudois. La seule donnée concrète qu'il nous fournit à ce sujet, concerne la conversion de ces hérétiques à Pont Canavese.74 Il se peut que certains Cathares de Chieri avaient, eux aussi, trouvé refuge dans ces vallées difficilement accessibles. Dans la ville de Chieri, cependant, il n'est plus question des Cathares vivants.

On pouvait toujours encore s'en prendre aux familles des défunts. Telle fut, en effet, la raison pour laquelle le même inquisiteur revint à Chieri, en 1412. Le 26 juillet, Giovanni Susa lut, dans l'église dominicaine de Chieri, la sentence d'excommunication contre des hérétiques morts sans avoir obtenu l'absolution. Leurs héritiers furent frappés de confiscation des biens. Conformément à l'usage courant, deux tiers devaient échoir aux seigneurs laïques et le reste au Saint Office. Une copie vérifiée de l'acte officiel rédigé alors à Chieri, nous est conservée dans les Archives d'État de Turin.75 Les ossements déterrés des hérétiques morts furent brûlés publiquement, le 3 août, sur la Piazza del Marcadillo, en présence de Louis de Savoie (prince d'Achaïe) et

⁷¹ Ibid., 19, 20, 22.

⁷² Ibid., 16. Il ne nous paraît guère nécessaire de faire remonter au joachimisme (cf. Gonnet, art. cit., 27) la croyance mentionnée qui, dans le contexte donné, se rattache, de façon toute naturelle, à l'idée des âmes attendant dans le »paradis terrestre« et n'entrant qu'au jour du Jugement Dernier dans le Paradis céleste. — Le texte de notre document ne justifie pas l'interprétation qui attribue à Ristolassio un libertinisme sexuel, explicable par l'influence d'autres hérésies (voir Gonnet, art. cit., 27). Il paraît évident que les actes de 1395 nous attestent, tout au contraire, l'absence du »péché charnel« chez ces sectaires, et l'existence d'un lien purement spirituel unissant hommes et femmes. Voir le texte édité par Boffito, l. c., 13 sq., 16.

⁷³ En ce qui concerne l'Eucharistie, Ristolassio soutient, au fond, le point de vue donatiste (voir éd. cit., 14: sacerdos existens in peccato mortali non potest efficere corpus Christi...). Les autres arguments ne concernent que l'hostie consacrée par les prêtres (pp. 14, 20, 21).

⁷⁴ Pour le texte voir Raynaldi Annal. Eccles. XVII, 24, p. 270; cf. Molnár, op. cit., 109, 135 sq.

⁷⁵ Texte édité par Esposito, art. cit.

d'autres personnages éminents.⁷⁶ Une foule immense de peuple assista à ce spectacle inouï. Ensemble avec les ossements des morts, leurs images symboliques furent également livrées aux flammes. Les quinze victimes de cette condamnation posthume appartenaient aux mêmes familles de Chieri dont les membres sont mentionnés, dans les actes du procès de Bech, en connexion avec les réunions cathares; en partie, il s'agissait des mêmes personnes. En premier lieu sont nommés Giovanni (Johannes) Narro et son fils Odonus, inculpés d'avoir tenu dans leur maison des »synagogues« et d'avoir prêché eux-mêmes »l'horrible croyance des hérétiques de Bosnie [Bossona]«. Une mention particulière est consacrée au voyage que Giovanni Narro avait entrepris en Bosnie pour y apprendre cette »doctrine perfide«.⁷⁷

Les actes du procès de Turin (1388) et le document de 1412 ci-dessus cité, donnent une preuve irréfutable des relations entretenues par les Cathares du Piémont avec l'Église patarine de Bosnie. Reste à répondre la question de savoir, dans quelle mesure les actes de 1388 nous permettent de définir les traits détaillés de la doctrine dualiste enseignée en Bosnie, au déclin du 14^e siècle. Ici, la nature même de notre document nous impose beaucoup de réserve. Le tableau du catharisme tardif qui se dégage des dépositions de Giacomo Bech, est clair dans ses grandes lignes, toutefois maints détails y restent voilés d'obscurité, due à celui qui a rédigé les actes, en partie aussi à l'accusé lui-même. N'oublions pas que Bech n'était pas initié dans tous les secrets de la foi à laquelle il avait été attiré par son penchant vers l'éclectisme religieux. Rien ne prouve, d'ailleurs, que la communauté de Chieri ait accepté sans modifications l'enseignement des magistri »sclavons«. En outre, les croyances adoptées par les Cathares du Piémont ne reflétaient, peut-être, qu'une des variantes du mythe dualiste courantes en Bosnie.

Malheureusement, les sources issues du milieu bosnien sont loin de nous faire connaître, dans toute sa complexité, le développement de la doctrine dualiste dans ce pays. Les missionnaires franciscains actifs en Bosnie avaient, sans nul doute, une bonne connaissance de l'adversaire qui était encore si difficile à combattre. Ils ne manquèrent pas de saisir quelques traits particuliers de la croyance des hérétiques bosniens. Tandis que leur métaphysique, basée sur l'idée de deux principes éternels (deux Dieux), s'accordait, au fond, avec la doctrine de l'Église italienne des »Albanenses«, connue par les sources du 13^e siècle, leur attitude de négation intransigeante à l'égard de toutes les figures de l'Ancien Testament en différait essentiellement. Englobant même les prophètes dans leur damnation de »tous qui avaient précédé le Christ«, les Bosniens rejetaient tous les livres paléotestamentaires, n'exceptant que le Psautier.⁷⁸ Il est intéressant de noter que la même attitude foncièrement néga-

⁷⁶ Voir la notice ajoutée après le texte de la sentence du 26 juillet 1412 (ibid., 426).

⁷⁷ Ibid., 423.

⁷⁸ Cf. *Dualist Heresy...*, 298. — En rejetant le signe de la croix, les Patarins de Bosnie l'appelaient »characterem... dyaboli« se référant à Apoc. 14, 9. Chez les Cathares occidentaux, cet argument est attesté dans la »Manifestatio« de Buonaccorso (dernier quart du 12^e s.) éd. cit., § XVIII. Pour la »Manifestatio« voir les références dans *Dualist Heresy...*, 145 n. 14. A la p. 148 du même livre, ligne 12 d'en haut, au lieu de: Buonaccorso, il faut lire: The author of the anonymous compilation closely following the »Manifestatio« of Buonaccorso.

tive envers tous les personnages de l'Ancien Testament, nous est attestée chez les Cathares de Chieri.⁷⁹

Les sources catholiques ne nous donnent qu'une image schématique et statique de la doctrine patarine. Nous avons, cependant, la chance de posséder un monument authentique de l'Église Bosnienne — les gloses accompagnant le texte des Évangiles, dans le manuscrit jadis appartenant à P. Srećković.⁸⁰ Aucun doute n'est possible au sujet de leur provenance, leur langage reflétant, d'une façon infaillible, le mythe dualiste. Nous retrouvons, en effet, les notions bien connues: Père céleste, Père invisible, âme plongée dans la chair, livrée aux anges du Malin...⁸¹ La cosmologie dualiste ainsi que la tendance anti-ecclésiastique, inspiraient, ici encore, la pensée des sectaires, s'efforçant d'inventer toujours de nouvelles images pour exprimer le sens caché du texte évangélique.⁸² Ainsi, nous avons la possibilité de saisir sur le vif, même en Bosnie, ce mouvement de pensée qui, à l'époque de l'épanouissement de la secte dualiste médiévale, ne s'était point enfermé dans les limites d'un seul pays. Un échange perpétuel d'idées existait entre les divers groupes dispersés sur une vaste étendue territoriale. L'Église patarine de Bosnie avait elle-même beaucoup appris chez ses coreligionnaires italiens. Au moment donné cependant, c'était le dernier groupe de fidèles dans le Nord de l'Italie qui, à son tour, cherchait instruction dans la lointaine Bosnie.

⁷⁹ Amati II, 51.

⁸⁰ Le manuscrit étant perdu, nous ne disposons que du texte édité par M. N. Speranskij, *Ein bosnisches Evangelium in der Handschriftensammlung Srećković's*, in: *Archiv für slavische Philologie* XXIV (1902) 172—182. Pour la traduction française suivie de commentaire, voir A. V. Solovjev, *La doctrine de l'Église de Bosnie*, in: *Bull. de l'acad. royale de Belgique* (Cl. des Lettres, 5^e série) XXXI (1946) 499—512.

⁸¹ *angelom' neprijazninime* (6^e glose, éd. Speranskij, p. 177). La traduction de Solovjev: aux anges ennemis, ne donne pas le sens précis du terme slave.

⁸² Voir notre article, *Satan als erstgeborener Gottes*, in: *Byzantino-bulgarica* III(1970)23—35. en particulier pp. 29 n. 20, 31.

H I S T O R I J S K I
Z B O R N I K

ŠIDAKOV ZBORNIK

*U povodu 75. godišnjice života
prof. dra Jaroslava Šidaka
i 30. godišnjice njegova uređivanja
»HISTORIJSKOG ZBORNIKA«.*

Redakcijski odbor

MIRJANA GROSS

IVAN KAMPUŠ

BOGDAN KRIZMAN

JOSIP LUČIĆ

HRVOJE MATKOVIĆ

BERNARD STULLI

Glavni i odgovorni urednik

MIRJANA GROSS

IZDAJE
SAVEZ POVIJESNIH DRUŠTAVA HRVATSKE

